

INFO PRESSE

Date: 20/03/2024

De la part de la Direction de la communication 04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr



Grand Chambéry participe à la quinzaine «Tous au compost !!»

Grand Chambéry participe à la 11^{ème} quinzaine nationale "Tous au compost" du 23 mars au 7 avril 2024. C'est l'occasion idéale pour (re)découvrir la dynamique mise en place par l'agglomération pour que chacun puisse trouver le mode de compostage qui lui convient sur le territoire: composteur partagé, individuel, collectable ou lombricomposteur.

I / Tous au compost, c'est quoi?

Tous au compost est un événement national qui vise à valoriser la pratique du compostage : quinze jours pour fêter le compostage de proximité en France. On compte trois grands objectifs:

1/ Informer et sensibiliser à la réduction des déchets compostables et au tri à la source.

GRAND CHAMBERY DIRECTION DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex - 04 79 96 87 35











2/ Apprendre et encourager les bonnes pratiques du compostage et de la gestion de proximité des déchets compostables. Composter permet de maintenir le cycle vertueux de la graine à l'assiette et de l'assiette à la graine.

3/ Instaurer des moments conviviaux autour du compostage.

II / Que se passe-t-il pendant cette quinzaine?

Partez à la rencontre de bénévoles engagés, de professionnels de l'environnement, de maîtres et guides composteurs. Vous pourrez les retrouver à l'occasion d'animations, formations et initiations au compostage. Retrouvez l'ensemble des ateliers proposés durant « Tous au compost » sur le territoire de Grand Chambéry en cliquant sur ce lien : Tous au Compost!.

III / Qui peut composter?

Les composteurs partagés, collectables, individuels ou lombricomposteurs ouvrent à tous la possibilité de composter.

Seul ou au sein d'un quartier, d'une cantine, d'une maison de retraite, d'un hameau... Les composteurs peuvent être installés partout où des déchets compostables sont créés.

Trouver le mode de compostage qui vous va!

La loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) de 2020 demande aux collectivités de proposer des solutions de tri à la source des déchets compostables à partir de janvier 2024.

Pour y répondre, Grand Chambéry renforce les solutions proposées : compostage partagé, individuel, collectable ou lombricomposteur.

Proche de chez vous, trouvez le mode de compostage qui vous va : https://www.grandchambery.fr/mon-quotidien/dechets/tri-des-dechets-compostables

À ce jour, 30% du contenu d'une poubelle pourrait être recyclé. Lorsque les biodéchets ne sont pas compostés, et donc jetés dans le bac des ordures ménagères destinées à la collecte puis à l'incinération, ils génèrent une consommation d'énergie conséquente en transport et en incinération. Le compostage permet le retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. Les biodéchets sont des déchets biodégradables constitués, pour l'essentiel, des épluchures ou des restes de légumes et de fruits. Le compost est un excellent engrais pour le potager et les plantes.

Alors tous au compost !!!
